

## Scènes ouvertes

### RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

#### SAISON 2017-18

Dans le cadre de ses activités de la saison 2017-18, le Théâtre de Saint-Maur organise des scènes ouvertes pour permettre à des artistes amateurs de se produire, en solo ou en groupe, lors d'une prestation de cinq à quinze minutes maximum sur la scène de la salle Radiguet du Théâtre de Saint-Maur lors de l'une des deux soirées programmées en 2018. Deux dates sont prévues pour ces scènes ouvertes : **le samedi 27 janvier à 20h et le samedi 24 mars à 20h.**

Pour ces deux dates, le dépôt du dossier de candidature est fixé au **4 janvier 2018.**

#### Article 1 : Conditions de participation

Les scènes ouvertes sont accessibles à toute personne pratiquant un art vivant, en solo ou en groupe, et ce de manière non professionnelle. Le(s) candidat(s) atteste(nt) qu'aucun des membres présents sur scène n'est professionnel du spectacle vivant ou professeur de la discipline proposée ou n'émerge au régime de l'intermittence du spectacle.

Aucune restriction de genre de spectacle vivant n'est établie par les organisateurs.

Les candidats sélectionnés présenteront une prestation d'une durée de cinq à quinze minutes maximum.

Les candidats doivent avoir plus de 16 ans et moins de 26 ans au jour de leur venue pour les scènes ouvertes.

L'inscription aux scènes ouvertes est gratuite.

Les candidats sélectionnés ne percevront aucune rémunération pour leur prestation. Aucune demande de rémunération ni de défraiement ne sera prise en compte.

#### Article 2 : Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site internet du Théâtre **www.theatresaintmaur.com**

Pour candidater aux scènes ouvertes, les personnes doivent envoyer avant le 4 janvier 2018 :

- le présent dossier complété et signé
- tout document permettant de visionner le travail de(s) candidat(s) : lien internet, CD, fichier mp3...
- l'autorisation parentale pour chaque participant mineur présent sur scène signée et datée par le détenteur de l'autorité parentale
- une photocopie de la carte d'identité de chaque participant.

Le dossier complet de candidature est à adresser :

- par voie postale au **Théâtre de Saint-Maur – 20 rue de la Liberté – 94100 Saint-Maur-des-Fossés**
- ou par mail à **administration@theatresaintmaur.com**

Les documents joints au dossier de candidature (plaquette de présentation, CD, clés USB...) ne seront pas restitués aux candidats.

### Article 3 : Sélection des candidatures

Chaque dossier de candidature doit être le plus complet possible afin de permettre au Théâtre de bien mesurer le contenu de la prestation proposée.

La prestation ne doit pas impliquer des contraintes techniques trop lourdes. Les critères de sélection seront basés sur la diversité et la cohérence des projets et de la programmation générale des deux dates.

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Courant janvier 2018, les candidats retenus seront informés par mail ou par courrier de leur participation à l'une ou l'autre des deux soirées organisées. Les candidats non retenus seront également informés par mail ou courrier postal.

Le Théâtre détermine le jour et l'ordre de passage des candidats.

### Article 4 : Montage et démontage

Les candidats sélectionnés s'engagent à se rendre disponibles pour une mise en place technique au moins 3 heures avant la représentation.

Le matériel technique et un régisseur du Théâtre sont mis à la disposition des participants. Si tout autre élément technique était nécessaire à la prestation, il devra être fourni par le participant.

Les musiciens et chanteurs doivent notamment venir avec leurs propres instruments, sonorisation et matériel.

Les candidats en ont l'entière responsabilité et doivent prendre en charge toute logistique technique (installation / désinstallation en lien avec leur prestation).

### Article 5 : Représentation

Les candidats sélectionnés auront accès au plateau de cinq à quinze minutes maximum, applaudissements compris. Il n'y aura pas de rappel. Un artiste modérateur de la soirée présentera chaque candidat et fera le mieux entre chaque prestation. Chaque candidat est tenu de rester jusqu'à la fin de la soirée pour le salut final.

Les scènes ouvertes sont publiques. L'entrée du public est gratuite. Durant leur temps de présence dans le Théâtre, les candidats devront respecter l'ensemble des consignes transmises par l'équipe du Théâtre.

Le Théâtre se réserve le droit d'annuler la prestation du candidat ou du groupe en cas de non-respect de celui-ci des consignes, notamment des consignes de sécurité, et des règles d'utilisation des lieux et/ou des équipements.

### Article 6 : Assurances

Les candidats sélectionnés déclarent avoir souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile nécessaire à la couverture de tout dommage corporel ou matériel causé accidentellement à des tiers durant sa prestation. Le matériel des candidats est placé sous leur entière responsabilité. Les candidats sélectionnés acceptent de n'engager aucune poursuite à l'encontre de l'organisateur en cas de perte, de vol ou de dégradation.

### Article 7 : Communication / Droits

Les candidats sélectionnés autorisent le Théâtre de Saint-Maur à filmer et/ou photographier leur prestation. Ils acceptent la mise en ligne d'articles, photos et vidéos les concernant sur divers supports de communication (flyers, affiches, site internet, réseaux sociaux...) pour promouvoir les scènes ouvertes.

## Scènes ouvertes - Fiche d'inscription

### RÉFÉRENT (personne prenant la responsabilité de l'inscription)

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

### PRÉSENTATION DE L'ARTISTE OU DU GROUPE

Nom du groupe, de la compagnie, du soliste : .....

Discipline(s) : .....

Nombre de personnes sur scène :

Courte présentation (style, discipline, influences artistiques, compositions ou reprises...) :

.....  
.....  
.....  
.....

Année des premières prestations devant un public : .....

Site internet, pages Facebook, liens Youtube... : .....

.....  
.....

Renseignements sur les personnes présentes sur scène :

Nom	Prénom	Date de naissance	Discipline artistique	Nombre d'années de pratique

## INFORMATION CONCERNANT LA PRESTATION PROPOSÉE :

Durée de la prestation proposée pour les scènes ouvertes :  5 min  10 min  15 min

Date de passage souhaitée :  27 janvier 2018  24 mars 2018  indifférent

Temps d'installation sur scène : .....

Autres remarques que vous jugez utiles de nous faire part :

.....  
.....  
.....

Le dépôt du présent dossier et des pièces jointes attestent de l'inscription du référent et de son groupe, le cas échéant, aux scènes ouvertes organisées par le Théâtre de Saint-Maur au titre de la saison 2017-18.

Par sa signature ci-dessous, le référent déclare avoir pris connaissance du règlement de participation des scènes ouvertes et en accepter le contenu.

Fait le ....., à .....

Nom, Prénom et signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

### Avant d'envoyer votre dossier, avez-vous pensé à tout ?

- dossier complété et signé
- maquettes diverses (cd, clé USB, lien internet, Youtube...)
- autorisation parentale complétée et signée pour chaque participant mineur
- copie d'une pièce d'identité de chaque participant

Envoi des candidatures avant le 4 janvier 2018 :

- par voie postale : Théâtre de Saint-Maur : 20 rue de la Liberté, 94100 Saint-Maur-des-Fossés
- par mail : [administration@theatresaintmaur.com](mailto:administration@theatresaintmaur.com)

➔ **Tout dossier incomplet ne pourra être retenu.**

Pour plus de renseignements :

Théâtre de Saint-Maur  
[administration@theatresaintmaur.com](mailto:administration@theatresaintmaur.com)  
01 48 89 22 11

## AUTORISATION PARENTALE

(à compléter pour chaque participant mineur)

Je soussigné(e),

Nom : .....

Prénom : .....

en qualité de responsable légal, autorise :

Nom : .....

Prénom : .....

à participer aux scènes ouvertes organisées par le Théâtre de Saint-Maur les 27 janvier 2018 et 24 mars 2018

à être photographié(e) et filmé(e) par le Théâtre de Saint-Maur pendant la durée de l'événement et de sa prestation et à accepter la publication d'articles, photos et vidéos sur divers supports de communication (flyers, affiches, site internet, réseaux sociaux...) pour promouvoir les scènes ouvertes.

à ne pas être photographié(e) et filmé(e) par le Théâtre de Saint-Maur pendant la durée de l'événement et de sa prestation.

Fait le ..... 2017, à .....

Signature